



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1858

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le *Règlement numéro 1858 relatif aux usages conditionnels*;

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 15 août 2017. Ce règlement entre en vigueur en date du 15 août 2017 et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 6 septembre 2017.

Brigitte Chabot, greffière adjointe